
DRP N°.004.-20/AN/PT/SGA/PRMP/S-PRMP DU 27 juillet 2020

Objet : Sélection d'une entreprise de BTP pour l'aménagement et la réfection des bâtiments du Secrétariat Général Administratif (bâtiments ex SGA, ex DQ et salle abritant le centre de formation en informatique et la PRMP) de l'Assemblée nationale.

1. Cet Avis d'appel public à candidature de marché public fait suite au plan de passation de marchés publics paru sur le site web de l'Assemblée nationale et affiché sur tous les sites du parlement béninois le 11 mai 2020.

2. L'Assemblée nationale *a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget* des fonds, pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la *sélection d'une entreprise de BTP pour l'aménagement et la réfection des bâtiments du Secrétariat Général Administratif (bâtiments ex SGA, ex DQ et salle abritant le centre de formation en informatique et la PRMP) de l'Assemblée nationale*. Le délai d'exécution des travaux est de trente (30) jours. Il court à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrer les travaux.

3. L'Assemblée nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement et de réfection des bâtiments du Secrétariat Général Administratif (bâtiments ex SGA, ex DQ et salle abritant le centre de formation en informatique et la PRMP) de l'Assemblée nationale en un lot unique.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

Capacités techniques et expérience



- *le soumissionnaire doit être installé au Bénin, être spécialisé en BTP et avoir des matériels adéquats et un personnel qualifié pour l'exécution du marché ;*
- **Personnel :**

Un conducteur des travaux de niveau Technicien supérieur Génie Civil (BAC+2 au moins) ayant trois (03) années d'expériences professionnelles globales et ayant dirigé, à titre de « conducteur des travaux », deux (02) chantiers au moins de travaux d'aménagement, de réfection et de cloisonnement.

Pour les entreprises naissantes, un conducteur des travaux de niveau Ingénieur en Génie Civil (BAC+3) ayant cinq (05) années d'expériences professionnelles globales en Génie-Civil.

NB : Les candidats doivent fournir les détails concernant le personnel en utilisant les formulaires types. Les copies des diplômes, CV du personnel proposé.

- **Matériels :** machine à découper, perceuse, appareil découpe aluminium, appareil de ponçage. 

NB : Les preuves d'appartenance de ses matériels doivent être fournies. En cas de location, le contrat de location doit être fourni en plus des preuves de propriété des matériels objets de location. L'autorité contractante se réserve le droit de visiter le parc de matériels du candidat. Tout constat contraire à la déclaration faite dans l'offre et tout usage de faux entraînera le rejet de l'offre.

- *Expérience générale : le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il a exécuté en tant qu'entrepreneur principal au moins trois (3) marchés dans le domaine des travaux d'aménagement, de réfection et de cloisonnement au cours des cinq (05) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018, 2019). A cet effet, il doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve [(trois (03) attestations de bonne fin d'exécution délivrées par les structures publiques, parapubliques, organisme international ou structures privées de grande envergure) ou trois (03) contrats (page de garde et page de signature) appuyés de procès-verbaux de réception] montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;*
- *Expérience spécifique : le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il a exécuté en tant qu'entrepreneur principal au moins deux (02) marchés de travaux d'aménagement, de réfection et de cloisonnement au cours des cinq (05) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018, 2019). A cet effet, il doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve [(deux (02) attestations de bonne fin d'exécution délivrées par les structures publiques, parapubliques, organisme international ou structures privées de grande envergure) ou deux (02) contrats (page de garde et page de signature) appuyés de procès-verbaux de réception] montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;*
- *pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, elles doivent donner la preuve d'une assurance des risques professionnels.*



Capacité financière

- *avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2017, 2018, 2019) au moins égal à une fois et demie le montant de l'offre, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A ;*
- *avoir une capacité financière fixée à cinq millions six cent mille (5 600 000) francs CFA justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou par une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant son correspondant au Bénin ;*
- *pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence, avoir le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence.*

Voir le document d'Avis d'appel public à candidature de marché public pour les informations détaillées. ↗

Le marché sera attribué en prenant en compte, l'offre la moins-disante et qui satisfait aux conditions de qualifications.

5. La participation à cette demande de renseignements et de prix tel que défini dans la Loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 72 et 142 de ladite Loi.

6. Les candidats intéressés, peuvent consulter le dossier de demande de renseignements et de prix à l'adresse mentionnée ci-après : *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sise au Secrétariat Général Administratif de l'Assemblée nationale (bâtiment des assistants à côté de la salle de la formation en informatique), Porto-Novo, quartier Oganla, Porto-Novo, tous les jours ouvrables de 08 h 30 mn à 12 h et de 15 h 30 mn à 18 h, heure locale.* Les candidats intéressés peuvent obtenir une copie de la Demande de Renseignements et de Prix à l'adresse mentionnée ci-dessus.

7. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale sise au secrétariat Général Administratif de l'Assemblée nationale (bâtiment des assistants situé à côté du centre de formation en informatique), Porto-Novo, quartier Oganla, au plus tard le 10 aout 2020 à 10 heures 00 minutes, heure (référence/monstre du secrétariat de la PRMP).* Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : *Assemblée nationale, secrétariat Général Administratif à Porto-Novo, salle de réunion situé au 2^{ème} étage le 10 aout 2020 à 10 heures 30 mn heure locale. Seuls sont autorisés à déposer une offre, les soumissionnaires qui auront préalablement retiré le dossier de la DRP à l'adresse ci-dessus et mentionnés leurs noms dans le registre de retrait de la présente DRP.*

9. Les offres doivent comporter une garantie de soumission d'un montant égal à deux cent dix mille (210 000) francs CFA.

Elles doivent être valides pendant une période de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. *✓*



Les plis devront porter la mention : « DRP N°AN-20/AN/PT/SGA/PRMP/S
PRMP DU 27 juillet 2020 relative à la sélection d'une entreprise de BTP
pour l'aménagement et la réfection des bâtiments du Secrétariat Général
Administratif (bâtiments ex SGA, ex DQ et salle abritant le centre de formation en
informatique et la PRMP) de l'Assemblée nationale.»

Porto-Novo, le 27 juillet 2020



La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Assemblée nationale,

